



Règlement de l'école Jacques-Dalphin

Novembre 2011

Ce règlement rappelle et complète :

*le « Règlement sur la surveillance des mineurs » et
le « Règlement de l'enseignement primaire C 1 10.21 »*

COMPORTEMENT

Il est indispensable :

- de s'adresser avec respect à autrui
- d'obéir à tous les adultes professionnels de l'établissement
- de venir à l'école dans une tenue adéquate

Il est interdit :

- de porter atteinte à soi-même et aux autres (insultes, coups, provocations, cris, menaces, etc.)

SECURITE

Il est indispensable :

- de plier la trottinette avant d'entrer dans le préau
- d'employer des ballons souples pour jouer (ni cuir, ni simili-cuir)
- de rester dans les limites du préau pendant les heures scolaires

Il est interdit :

- de courir dans les couloirs et les escaliers
- de faire usage d'objets potentiellement dangereux dans le préau : trottinette, vélo, patins à roulettes, parapluie, etc.
- de grimper ailleurs que sur les jeux prévus à cet effet
- de lancer des boules de neige ou tout autre objet (cailloux, marrons, etc.)

ORGANISATION

Il est indispensable :

- de manger son goûter à l'extérieur du bâtiment scolaire
- de prendre soin du matériel et des locaux

Il est interdit :

- d'utiliser des appareils de communication mobile dans le préau
- de jouer à tout jeu électronique pendant la récréation (DS, I Pod, etc.)
- de mâcher du chewing-gum dans l'enceinte de l'école

Les manquements à ses règles seront signalés et peuvent entraîner une sanction éducative de la part de tous les professionnels de l'établissement.

En dehors des heures scolaires, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Ce règlement est en vigueur de 7h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h15